



## Installations électriques à basse tension et à très basse tension (Livre 1 AR 8/9/2019) - Direction générale de l'énergie

📍 Lieu du contrôle: Rue d'Aremberg 13 5680 Doische Belgique

📄 Type de contrôle: Visite périodique (Livre 1 6.5)

📅 Date du contrôle:  
27/09/2024

📅 Prochaine visite avant le:  
27/09/2025

👤 Agent-visiteur:  
Andrea Paci

### CONCLUSION : NON CONFORME

#### Identification des tiers

Donneur d'ordre	
Nom	PEB SMART SRL
Adresse	Rue Adolphe Gouttier 15, 5660 Couvin, Belgique
Propriétaire, exploitant ou gestionnaire	
Nom	Rue d'Aremberg 13, 5680 Doische
Adresse	Rue d'Aremberg 13 5680 Doische Belgique
Installateur	
Nom	
TVA	

#### Identification de l'installation électrique

Adresse	Rue d'Aremberg 13 5680 Doische Belgique
Code EAN	-
Numéro de compteur	4036869-2018
GRD	Ores
Type de locaux	Maison

#### Atlas contrôle ASBL

Organisme de contrôle agréé

Siège d'exploitation: Luchthavenlaan 25A/6 1800 Vilvoorde

Tel: +32 2 226 64 04 | Mail: office@atlascontrole.be

TVA BE0732536476 | RPM Bruxelles



## Base(s) Règlementaires



663 - INSP

RGIE. Règlement général des installations électriques

Type de contrôle	Visite périodique (Livre 1 6.5)
Mise en oeuvre de l'installation	après 81
Des dispositions dérogatoires pour les anciennes installations électriques domestiques existantes ont été appliquées (Livre 1 8.2.1)	
Des dispositions dérogatoires pour les installations électriques domestiques ancien RGIE ont été appliquées (Livre 1 8.2.2)	

## Description de l'installation électrique et du raccordement

GRD	Ores
Numéro de compteur	4036869-2018
Code EAN	-
Liaison compteur-tableau	EXVB 4X16
Tension de service	3 x 400 V + N
Protection générale	25 A 4P
Nombre de tableaux	4
Différentiel de tête	300mA - 40A - type A
Prise de terre	Piquet
Résistance de terre ( $\Omega$ )	
Description de l'installation	



## Contrôles et essai

Testeur d'installation: TI-016

Schémas/plans	NOK
Liaisons équipotentiellles	NOK
Test BP du DDR	OK
$\Delta I_n$	NOK
Contrôle de l'état	NOK
Résistance de terre ( $\Omega$ )	0
Isolement ( $M\Omega$ )	0
Matériel fixe	NOK
Protection contre les contacts directs	NOK
Protection contre les contacts indirects	NOK
Protection contre les surintensités	NOK

## Schémas, plans et documents de l'installation

Schémas/plans	NOK
---------------	-----



## Infractions

Catégorie	Libellé	Paragraphe
<b>B. Prise de terre</b>		
	Réaliser une prise de terre conforme aux prescriptions.	L1 : 4.2.3.; 5.4.2.; 5.4.3.
<b>E. Schémas</b>		
	Prévoir le(s) schéma(s) unifilaire(s) de l'installation.	L1: 3.1.2.; 9.1.1; 9.1.2
	Prévoir le(s) schéma(s) de position de l'installation.	L1: 9.1.2.
<b>F. Tableau électrique</b>		
	Placer le tableau à environ 1.50 m au-dessus du sol.	L1: 5.3.5.1.; L3 5.3.5.1.
	L'accessibilité du tableau est à améliorer.	L1: 5.3.5.1.; L3: 5.3.5.1.
<b>I. Appareillage</b>		
	Prévoir des prises de courant conformes à la NBN C61-112 avec contact de terre et sécurité enfants.	L1: 1.4.2.3.; 4.2.2.3.; 5.3.5.2.; L3: 1.4.2.3.; 4.2.2.2.
	La continuité des conducteurs de protection n'est pas garantie. (Livre 1, Sous-section 5.4.3.) De continuïteit van de aardgeleiders is niet gegarandeerd. (Boek 1, subparagraaf 5.4.3.)	
<b>H. Code couleurs et canalisations</b>		
	Le mode de pose et/ou câbles interdits.	

## Remarques

Libellé	Référence
Les schémas de l'installation électrique doivent être conservés obligatoirement dans le dossier de l'installation électrique. Il est également fortement recommandé de garder une copie des schémas à proximité du tableau de répartition principal.	RDE2
La résistance d'isolement ne peut pas être mesurée. Celle-ci doit être supérieure à 0,5 MOhm.	RDE24
Ce contrôle ne comprend que les parties visibles et normalement accessible de l'installation. Sauf mention contraire, les appareils et équipements raccordés à l'installation fixe ne font pas partie du contrôle.	RDE4
Le contrôle effectué est un contrôle instantané basé sur le moment de passage. Ce rapport est uniquement le reflet de l'installation électrique au moment du contrôle.	RDE6
Il n'est pas exclu que des infractions supplémentaires soient identifiées lors de la présentation des schémas.	RDE12
Il est possible de que des infractions supplémentaires soient constatées lors d'un prochain contrôle.	RDE44
L'unité est meublée au moment du contrôle.	RDE15



Libellé	Référence
La résistance de dispersion de la prise de terre ne peut pas être mesurée. Celle-ci doit de préférence être inférieure à 30 Ohms.	RDE23
L'ensemble de l'installation électrique n'est pas conforme aux exigences du Livre 1. Une révision complète de l'installation est requise. Une fois les travaux de modification sont terminés, un nouveau contrôle est requis.	RDE29

Le sectionneur ce trouvant au TD2 n'est pas accessible au moment du contrôle.

Les infractions mise en annexe photo ne représente pas l'entièreté des infractions

Certaines infractions on été repérer visuellement, il n'est pas exclu que d'autre infraction soit découverte à l'intérieur des appareillages, plafonds ou autres



## Conclusion du contrôle

L'installation électrique n'est pas conforme aux prescriptions du Livre 1 du RGIE (Arrêté royal du 8/09/2019 : C-2020/30795 + C-2020/30794) concernant les installations électriques à basse et à très basse tension.

Le contrôle réalisé par Atlas Contrôle a porté sur les parties visibles de l'installation normalement accessibles.

## Devoirs du propriétaire, gestionnaire ou locataire de l'installation

L'obligation de conserver le rapport de visite de contrôle dans le dossier de l'installation électrique.

L'obligation de renseigner dans le dossier toute modification intervenue dans l'installation électrique.

L'obligation d'aviser immédiatement le fonctionnaire préposé à la surveillance du Service public fédéral ayant l'énergie dans ses attributions, de tout accident survenu aux personnes et dû directement ou indirectement, à la présence d'installations électriques.



## Annexes



Tableau 1



Tableau 2



Libellé	Photo
---------	-------





Libellé	Photo
TD3	



Libellé	Photo
TD4	
Exemple Prise sans terre non conforme	



Libellé	Photo
Compteur	